

13 AVRIL 2021



CM

Conseil municipal  
Hermance

PROCÈS-VERBAL  
LEGISLATURE 20.25 – N° 08



Le Conseil municipal d'Hermance s'est réuni en session ordinaire à la demande du Maire, par convocation envoyée le 6 avril 2021.

Sont présents :

**Les membres du Bureau :**

Monsieur	Olivier	PFÖRTNER	<i>Président</i>
Monsieur	Denis	MÉGEVAND	<i>Vice-président</i>
Madame	Chrystel	PION	<i>Secrétaire</i>

**Les Conseillers municipaux :**

Madame	Catherine	BACH
Monsieur	Olivier	BAILLY
Madame	Nathalie	BELENGER BRECHET
Monsieur	Nathaniel	GILLAND
Monsieur	Christophe	HENTSCH
Monsieur	Yvan	NÉJAR
Monsieur	Louis	DE PESCARA
Madame	Virginie	SALMINA
Madame	Stéphanie	TOURETTE

**Pour l'Exécutif :**

Madame	Karine	BRUCHEZ	Maire
Monsieur	Pascal	RENAUD	Adjoint
Monsieur	Philippe	TAGLIABUE	Adjoint

**Excusée :**

Madame	Anahita	BLANC MEYLAN
--------	---------	--------------

**Absent :**

Monsieur	Roland-Daniel	SCHNEEBELI
----------	---------------	------------

**Public : -**

A l'ordre du jour :



- I. **Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2021**
- II. **Communications du Bureau**
- III. **Communications de l'Exécutif**
  - a. **Retour sur présentation CoHerAn**
  - b. **Projet de voie bleue**
  - c. **Divers**
- IV. **Présentation des comptes 2021**
- V. **Travaux des commissions**
  - a. **Commission Scolaire & Social (26.01 & 23.02)**
  - b. **Commission sports, culture et manifestations (01.02 & 08.03)**
  - c. **Commission routes et espaces verts (10.02)**
  - d. **Commission développement durable, environnement & agriculture (24.02)**
- VI. **Délibérations**

**Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 150'000.- relatif à une subvention versée à l'Association des amis de la Tour médiévale d'Hermance pour la rénovation dudit édifice**
- VII. **Divers et propositions individuelles**

Le Président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal et de l'exécutif.

- I. **Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2021**

Le procès-verbal de la séance du 9 février 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

- II. **Communications du Bureau**

Mme PION informe que deux courriers ont été adressés à l'exécutif et au Conseil municipal :

- Lettre d'un certain nombre d'habitants qui posent des questions concernant le développement de la parcelle 1943 ;
- Lettre d'un jeune habitant de la commune qui a un projet de travail de maturité consistant en la réalisation d'un skate-park. Ce projet a déjà fait l'objet d'une discussion de l'exécutif, notamment sur l'emplacement du skate-park, dont l'endroit projeté ne semble pas idéal.

Mme PION transmettra ces deux courriers au Conseil municipal, afin que celui-ci puisse en prendre connaissance.

- III. **Communications de l'Exécutif**

M. RENAUD évoque diverses questions :

1. **Installation d'un parcomètre**

Le parcomètre sera installé dans la semaine à venir sur le parking de l'entrée du village.

2. **Ouverture des parkings**

Le parking du tennis, ainsi que le parking à l'entrée du village, seront ouverts début mai.



### 3. Parking de l'école

Le projet d'installation d'une barrière fonctionnant à l'énergie solaire se dessine pour le parking de l'école (34 places réservées aux habitants). La barrière fonctionnera au moyen d'une télécommande, que les habitants au bénéfice d'un macaron pourront demander. Elle sera testée pendant 3 mois, soit de juin à septembre. L'Office cantonal des transports a donné un préavis favorable. La commission des routes et espaces verts se réunit demain pour discuter des quelques points qui restent à régler, notamment au sujet de la sécurité. Le coût de la barrière se monte à CHF 8'300.- pour les 3 mois, somme qui sera compensée par la suppression de la tournée de Python Sécurité (CHF 7'500.-) dont les agents s'occupent de verbaliser les contrevenants dans le parking de l'école et qui n'est pas vraiment efficace. Une surveillance du parking sera de toute façon assurée les vendredi, samedi et dimanche par le contrôleur du stationnement que la commune vient d'engager.

M. HENTSCH demande ce que feront les parents qui viennent chercher leurs jeunes enfants à l'école, puisque l'installation de la barrière empêchera le maintien de la dépose-minute.

Mme BRUCHEZ répond que les parents auront la possibilité de se parquer ailleurs dans le village. Ils ne pourront simplement plus attendre dans leur voiture. Cela ne concernera d'ailleurs que le mois de juin. Une solution sera trouvée pour le futur, le cas échéant.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal donne son accord de principe concernant l'installation d'une barrière fonctionnant à l'énergie solaire dans le parking de l'école.

M. TAGLIABUE fait part de divers points :

### 4. Plan de site

L'exécutif a reçu l'Office du patrimoine et des sites (OPS) pour discuter des amendements effectués sur le plan de site d'Hermance, déjà votés par le Conseil municipal. Le bâtiment du Four est considéré comme un bâtiment à conserver à cause de la valeur historique du travail qui y était effectué. Demander le déclassement de ce bâtiment semble voué à l'échec. L'exécutif réfléchira à une affectation future de celui-ci.

L'OPS demande que la zone située autour du garage, à l'entrée nord du village, soit développée. Comme le plan de site est un outil de protection, l'étude de cette zone sera effectuée dans le plan directeur, qui est un outil de planification.

### 5. Plan directeur cantonal 2030

Le 16 mars, M. TAGLIABUE a eu une séance avec Mme Michèle TRANDA-PITTION, du bureau Topos, concernant le plan directeur. Il a fait le tour de la commune avec un collaborateur du bureau Topos. Mme TRANDA-PITTION est en train d'établir un cahier des charges qu'elle soumettra au Département pour expliquer la démarche de remise à niveau du plan directeur par rapport à celui existant. La commission Urbanisme & Bâtiments se réunira prochainement pour discuter de ce cahier des charges.

### 6. Aménagements extérieurs de la salle communale

L'exécutif a reçu le 30 mars le bureau Adao concernant les aménagements des abords de la salle communale, de la plage et du quai selon le mandat qui leur a été confié. Le bureau Adao a commencé son étude. Les collaborateurs d'Adao ont posé diverses questions pendant cette réunion dont un procès-verbal sera transmis à la commune. Lors d'une prochaine rencontre, un projet sera présenté à l'exécutif.

### 7. Parcelle 1943

L'exécutif a eu une séance avec M. Pascal TANARI, architecte-urbaniste, qui accompagne la commune dans l'organisation d'un concours concernant le projet d'aménagement de la parcelle 1943. Une réunion est prévue le 20 avril pour établir le cahier des charges. La commission Urbanisme & Bâtiments sera appelée ultérieurement à développer ce projet.

### 8. Plan de site de la Baronne

L'exécutif a rendez-vous le 3 mai avec l'Office du patrimoine et des sites (OPS) pour une présentation du plan de site de la Baronne, établi par l'hoirie Naëf. La séance réunira des représentants de l'hoirie Naëf, de l'OPS et de la commune. L'exécutif n'a, pour l'instant, toujours pas pris connaissance de la version officielle du plan de site.



### 9. Parcelles Moser-Wohlers

L'exécutif a tenu une séance cet après-midi avec les représentants des deux familles Moser et Wohlers pour leur expliquer que la commune souhaite réaliser un plan de site sur les parcelles Moser-Wohlers. Ces deux familles ont de la peine à s'entendre et la réunion, qui s'est bien déroulée, visait à tenter de fédérer un mouvement d'entente. La commune est maintenant dans une position d'attente, la balle étant dans le camp des deux familles.

### 10. Restaurant la Croix Fédérale

Les travaux de rénovation de l'appartement et du restaurant de la Croix Fédérale ont commencé.

### 11. Salle communale

L'aménagement du parvis de la salle communale, qui est enfin terminé, a nécessité passablement de travaux de rhabillage sur le béton. Un problème important subsiste dans une pièce, où la résine a cloqué suite à des problèmes d'humidité. Des discussions sont en cours avec l'entreprise et l'architecte pour déterminer qui est responsable et qui prend en charge la réfection des dégâts. Il n'est, en effet, pas question de procéder aux réparations nécessaires avant de savoir pourquoi la pièce a été endommagée. L'assurance a constaté les dégâts et est en train d'établir les devis de réparation (parquet, peinture, plâtrerie, électricité) dont certains sont compliqués, notamment le devis d'électricité, car il faut déterminer le niveau de dégradation de l'installation électrique. L'électricité fonctionne, mais il est préférable de procéder au changement des fils électriques, afin de ne pas avoir de problème dans les années à venir. Des cloisonnements de protection contre le feu devront également être refaits. L'ingénieur de sécurité a rendu son rapport et délivré le permis d'occupation de la salle, qui peut donc être utilisée, soit 300 personnes au rez-de-chaussée, y compris la buvette, et 50 dans la pièce du haut.

Mme BRUCHEZ donne quelques informations :

### 12. Exercice de la police

Le prochain exercice de la police avec des hélicoptères aura lieu les 22 et 23 avril.

### 13. Exercice des ambulanciers

L'exercice des ambulanciers avec la Rega et les pompiers se déroulera les 21 et 22 mai.

### 14. Réunion des présidents de société

La séance réunissant les présidents de société est prévue le 4 mai, afin de pouvoir établir un planning d'occupation de la salle communale pour l'année scolaire 2021-2022 en fonction de leurs desiderata et de leur présenter le règlement de la salle communale.

### 15. Présentation CoHerAn

Mme BRUCHEZ souhaite connaître les réactions des conseillers municipaux suite à la réunion des conseils municipaux des communes de Corsier, Hermance et Anières du 4 mars 2021 au sujet de la collaboration future entre celles-ci (Groupement intercommunal ou communautés de communes). Une séance avec les exécutifs de CoHerAn aura lieu le jeudi 15 avril, à laquelle participeront également les secrétaires généraux en deuxième partie. Les communes ne sont pas toutes au même niveau d'information et n'ont pas avancé de la même façon dans la discussion. Si la commune de Corsier avait demandé que les conseils municipaux se déterminent sur le choix de la gouvernance pour le 15 avril, Hermance n'a pas souhaité prendre une décision sans avoir une discussion approfondie sur ce sujet. La question la plus importante, avant de décider de l'entité juridique de CoHerAN, est l'avenir du service technique intercommunal (STIC) qui a actuellement des soucis de fonctionnement. Il est important que le Conseil municipal prenne connaissance des différents documents concernant la gouvernance de CoHerAn, car il s'agit d'un dossier qui dure depuis 15 ans. Le Conseil municipal de la précédente législature avait voté, à l'époque, pour continuer à travailler en intercommunalité sans décider de la structure juridique.

M. NEJAR se souvient, pour sa part, qu'une séance plénière CoHerAn réunissant les trois conseils municipaux avait eu lieu à la Fondation Brocher où il avait été décidé, à la grande majorité, d'avancer sur le travail de la communauté de communes. Il ne comprend pas pourquoi, deux plus tard, la situation en est toujours au même point et pourquoi les modes de fonctionnement des différentes coopérations intercommunales doivent à nouveau être présentées.

M. de PESCARA a été surpris par la séance du 4 mars, qui ressemblait à un règlement de comptes et qui donne une mauvaise image de la collaboration entre les trois communes. Cette séance a montré qu'un manque de communication existe entre les exécutifs et les conseillers municipaux des trois communes. Ayant senti une sorte de rupture avec Corsier et de la rancœur de la part de certains conseillers municipaux, il estime qu'un réel travail devrait être effectué à ce sujet au travers de la



commission CoHerAn. La réunion n'a en tout cas pas fait avancer les choses et les a plutôt fait reculer. Reprenant un argument cité dans un précédent procès-verbal, il se demande s'il ne serait pas envisageable de travailler avec Anières seulement, puisque la commune de Corsier ne souhaite pas collaborer.

Mme BACH rappelle que le but de la réunion était d'informer et avait donc toute sa raison d'être. Elle reconnaît qu'elle a tourné un peu en « pugilat » en raison de certaines interventions et du désaccord entre les différentes communes.

Mme BRUCHEZ fait savoir que les exécutifs de CoHerAn se réunissent tous les mois. Pour organiser la séance du 4 mars avec les trois conseils municipaux, il a fallu beaucoup insister, car Corsier ne la souhaitait pas. Travailler sur la collaboration actuelle et future entre les trois communes a déjà nécessité des centaines d'heures et la commune d'Hermance, qui est depuis longtemps moteur de CoHerAn, a l'intention de se rendre à la prochaine réunion des exécutifs CoHerAn dans un esprit constructif. Il faudra cependant décider à un moment d'avancer ou d'arrêter, car l'exécutif n'entend pas passer toute la législature à travailler pour rien.

M. de PESCARA comprend que la gestion du STIC et la réflexion concernant la collaboration entre les communes nécessitent du travail. Il estime cependant qu'il faut prendre une décision, car la commune de Corsier n'est pas prête à changer d'avis. On pourrait demander à Corsier de partir et continuer la collaboration avec Anières.

M. RENAUD pense que la séance importante de jeudi avec les exécutifs de CoHerAn permettra de mettre les choses à plat et de discuter de l'avenir du STIC.

M. TAGLIABUE rappelle que les exécutifs et les conseillers municipaux de la législature précédente ont travaillé pour établir la charte de CoHerAn. Vis-à-vis d'eux, le Conseil municipal actuel devrait essayer de trouver une solution pour s'en sortir et maintenir la collaboration entre les trois communes. Proposer de débarquer une équipe et de continuer avec les deux autres ne semble pas représenter la meilleure des solutions. Le STIC ne fonctionne effectivement pas dans sa structure actuelle (burn out, accidents de travail) et les exécutifs de CoHerAn ont pris la décision de régler ces problèmes de gouvernance d'ici la fin de l'été, notamment en engageant un chef de la voirie. La discussion sur l'entité juridique du Groupement viendra par la suite. S'il peut ressentir un certain énervement devant les interventions des élus de Corsier, il sait que les conseillers municipaux des trois communes ne parlent pas toujours le même langage, tout en s'estimant pour certaines choses.

En conclusion, Mme BRUCHEZ demande au Conseil municipal s'il accepte de continuer à travailler sur la communauté de communes, tout en sachant que la communauté de communes ne peut compter que deux communes. Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents.

## **16. Projet de voie bleue**

Mme BRUCHEZ évoque le projet de voie bleue, qui n'a encore été discuté ni en exécutif, ni en commission, mais qui a fait l'objet d'un article dans la Tribune de Genève. Elle a participé à des séances avec Lombard Odier, dont le siège s'installera prochainement à Bellevue, la CGN et les communes concernées. Le projet consiste à la mise en service par la CGN d'une navette avec cadence aux 30 minutes entre rive gauche (Corsier) et rive droite (Bellevue) dès 2024, réservée aux piétons et aux vélos. Le bateau sera le premier bateau de lignes publiques avec zéro émission polluante. Les communes concernées seront liées par une convention d'une durée de 3 ans. Mme BRUCHEZ a reçu fin mars une projection de financement avec la répartition dans les communes. Le coût total annuel est de 1 million de francs, sans déduction du revenu assuré par le coût des billets. Lombard Odier payera CHF 650'000.-, les trois communes de la rive droite verseront CHF 100'000.- et les CHF 250'000.- restants seront pris en charge par les communes riveraines de la rive gauche, soit Cologny, Collonge, Corsier, Anières et Hermance. Pour Hermance, la somme à inscrire au budget est de CHF 7'000.-/an sur 3 ans. La question sera discutée en exécutif et débattue avec le Conseil municipal lors d'une prochaine séance.

## **17. Ouverture d'une nouvelle structure de la crèche intercommunale**

Une deuxième structure de la crèche intercommunale a été ouverte à Corsier depuis le 1<sup>er</sup> mars. Une troisième crèche ouvrira à Vézenaz au mois d'août. La cuisine de la première crèche (l'Île aux Mômes) devant faire l'objet de travaux d'agrandissement pour qu'il soit possible d'y préparer les repas des trois crèches, les cuisiniers de l'Île aux Mômes utiliseront la cuisine de la salle communale d'Hermance du 17 mai au 16 juillet.



#### IV. Présentation des comptes 2021

Mme PION présente les comptes 2021, premiers comptes de cette législature, dont les charges s'élèvent à CHF 4'522'600.- pour un budget de CHF 4'300'938.-, tandis que les revenus sont à hauteur de CHF 4'864'970.- pour un budget de CHF 4'306'714.-. Le boni se monte à CHF 342'370.- (voir annexe). Les comptes 2020 seront étudiés par la commission des finances dans sa séance du 27 avril et votés lors de la séance du Conseil municipal du 11 mai.

#### V. Travaux des commissions

##### a. Commission Scolaire & Social (26.01 & 23.02)

M. BAILLY, président de la commission Scolaire & Social, fait savoir que la commission avance sur la question du subventionnement des sociétés communales. Ces dernières sont reçues par la commission, qui souhaite connaître leur fonctionnement, notamment la manière d'utiliser la subvention accordée par la commune. La commission travaille pour proposer des règles de subventionnement avant le mois de juin. La commission a également parlé d'une plateforme d'échanges entre les habitants d'Hermance, point qu'elle reprendra lors de sa prochaine séance.

##### b. Commission sports, culture et manifestations (01.02 & 08.03)

M. PFÖRTNER, président de la commission sports, culture et manifestations, signale que la commission a travaillé sur trois manifestations-phares (apéro-concerts, cinéma sur la plage, exposition photos) qu'elle espère pouvoir organiser, si les conditions sanitaires le permettent.

M. HENTSCH a lu dans le procès-verbal que la commission avait donné un préavis favorable pour le renouvellement de la participation d'Hermance au bibliobus pour une durée de cinq ans. La participation d'Hermance est onéreuse pour un taux d'utilisation qui lui semble faible. Il souhaite connaître la raison qui a poussé la commission à prendre position dans ce sens.

M. PFÖRTNER explique que la commission a estimé que le bibliobus était une sorte d'institution, un service utilisé par la population et qu'elle n'avait pas souhaité le supprimer.

M. NEJAR trouve qu'il y a une disproportion entre les moyens engagés et la fréquentation réelle.

Mme BACH pense que la commission pourrait réfléchir sur la manière de promouvoir une fréquentation plus intensive du bibliobus, qui reste un moyen de promotion du livre et donc de la culture.

M. PFÖRTNER prend note de cette suggestion, qui sera discutée en commission.

Mme BRUCHEZ donne quelques informations sur le bibliobus : la prestation de base du bibliobus est assurée par la Ville de Genève, qui prépare un projet de convention. La Ville de Genève ayant affecté la zone industrielle des Charmilles, où sont installés les places de stationnement des véhicules, ainsi que le dépôt des bibliobus, à de nouvelles activités, il faut donc déplacer les bibliobus. Les ports francs disposent de conditions idéales. Une telle relocalisation passe cependant par un contrat de bail d'une durée de cinq ans, d'où la nécessité de voter pour cinq ans la participation des communes. Chaque commune a actuellement un lien conventionnel avec la Ville de Genève, qui porte sur une durée illimitée, mais avec une résiliation à six mois. Ce court terme contractuel est de nature à rendre instable la prestation qui, avec un désengagement rapide, fragilise l'ensemble du montage financier. C'est ce qui s'est passé il y a deux ans, lorsque deux communes sont parties, ce qui s'est reporté sur les autres communes, qui ont payé plus cher la prestation du bibliobus. La Ville de Genève a donné un formulaire de réponse à chaque commune, pour confirmer son souhait d'offrir à la population les prestations du bibliobus pendant les cinq prochaines années. Le montant des prestations s'élève à CHF 14'168.-/an pour une durée de cinq ans.

M. RENAUD indique que toutes les autres communes ont déjà validé le montant correspondant aux prestations du bibliobus. Il estime qu'avec l'arrivée de tous les nouveaux habitants, le bibliobus sera davantage fréquenté que les années précédentes.

M. NEJAR est gêné par le principe de la convention qui lie la commune d'Hermance à la Ville de Genève pour cinq ans. Il n'est pas contre les prestations du bibliobus ; cependant, à cause de la durée de la convention, il demande le vote du Conseil municipal sur les dépenses qui seront engagées.

Suite au préavis favorable de la commission sports, culture et manifestations lors de sa séance du 1<sup>er</sup> février pour une dépense de CHF 14'168.- par an, selon une convention de cinq ans avec la Ville de Genève, le Conseil municipal accepte d'inscrire ce montant aux prochains budgets annuels.



En dernier lieu, M. RENAUD répond négativement à la question de M. NEJAR qui souhaite savoir si la commune de Chens-sur-Léman participera financièrement à la rénovation du Club House du Tennis Club. Il informe le Conseil municipal qu'il ne s'occupera désormais plus du Club House, afin de ne pas porter une double casquette. Le dossier sera repris par M. TAGLIABUE.

#### **c. Commission routes & espaces verts (10.02)**

M. GILLAND, président de la commission routes & espaces verts, relève l'un des points évoqués par la commission lors de sa séance du 10 février, soit le retour de l'appel d'offres pour réaliser une étude sur le stationnement et la mobilité dans le village d'Hermance.

M. RENAUD rappelle que le coût de cette étude représente environ CHF 80'000.- dont une partie a déjà été utilisée pour le lancement de l'étude en 2020 en fonction de quelques priorités choisies (modération du trafic au Bourg-Dessus et au Bourg-Dessus, information sur l'occupation réelle des places de parking afin de diminuer la circulation dans le village, ruelle des Galeries). M. TAGLIABUE a demandé que les autres points du cahier des charges de l'étude passent en commission des finances.

M. BAILLY se demande quel est l'intérêt du comptage de la vitesse et du nombre des véhicules en cette période de restrictions liées au coronavirus, qui ont pour conséquence une baisse de la circulation routière. Des statistiques ont-elles été effectuées à Genève qui indiquent, par exemple, que pendant la crise sanitaire, la circulation est tel pourcentage plus faible que d'habitude ?

Si M. RENAUD ne peut apporter une réponse à cette question, il précise que l'étude sur la mobilité et le stationnement a été demandée pour disposer d'une vision globale sur la commune avant de prendre des mesures pour améliorer la situation.

M. GILLAND ajoute qu'il est important d'être en mesure de répondre aux habitants qui posent des questions sur ces sujets, notamment à cause de la dernière pétition qui a circulé dans le village, et de trouver des améliorations.

#### **d. Commission développement durable, environnement et agriculture (24.02)**

M. MEGEVAND, président de la commission développement durable, environnement et agriculture, rappelle que la commune d'Hermance participera à « La Nuit est belle » le 21 mai en éteignant tous ses luminaires. Les habitants sont invités à participer à cette manifestation en éteignant également les lumières dans leurs demeures et en alignant une bougie sur le rebord de la fenêtre. Il demande si les SIG sont entrés en matière pour l'extinction des luminaires.

M. TAGLIABUE fait savoir que les contacts ont été pris avec les SIG dans ce but.

La commission a également proposé une journée de ramassage des déchets le 4 septembre, si les conditions sanitaires le permettent. La question sera aussi discutée avec la commission sports, culture et manifestations.

Mme TOURETTE a lu dans le procès-verbal que tout le monde était satisfait de Mobilitri. Or, pour sa part, elle n'a pas entendu que des avis positifs à ce sujet.

M. NEJAR a attendu 20 minutes avant de pouvoir entrer dans l'espace de déchetterie.

M. RENAUD relève que l'attente est effectivement un problème qui a déjà été soulevé. Cependant, la déchetterie mobile Mobilitri vient de commencer et il faudra attendre une année avant de tirer un bilan et de régler les divers problèmes.

Mme BACH estime que le fait de passer au même endroit en arrivant et en partant représente un problème, car cela crée des embouteillages.

Si M. HENTSCH trouve ce système adéquat, il met cependant un bémol, car il estime qu'il sera difficile, pour les personnes âgées, de mettre leur encombrant dans leur coffre, de faire rouler leur voiture sur la passerelle, de taper leur code.

Mme BRUCHEZ rappelle que les employés de Mobilitri se déplacent sur appel des habitants en cas de nécessité et que ceux-ci ne paient rien, les frais étant pris en charge par la commune.

Mme TOURETTE a demandé le service de Mobilitri sur appel et a reçu un coup de téléphone d'un employé qui souhaitait connaître la taille et le poids des meubles dont elle souhaitait se débarrasser. On lui a même demandé si elle était vraiment sûre de ne pas pouvoir les amener dans sa voiture.



Mme BRUCHEZ prend note de cette remarque. Elle s'en étonne, car les employés de Mobiltri ne sont pas censés poser de telles questions, d'autant plus que la commune paie les prestations de collecte à domicile.

M. BAILLY demande s'il est prévu de subventionner l'achat de vélos électriques, afin d'inciter les gens à se déplacer à vélo.

M. RENAUD fait savoir que les vélos électriques ne sont plus subventionnés. Ce sont les voitures électriques qui bénéficient d'avantages selon certaines modalités.

M. GILLAND rappelle à ce propos que la commission a discuté de l'installation dans le village de bornes de recharge des véhicules électriques qui ne sont pas disponibles après Vézenaz. Il avait été question que la commission développement durable, environnement & agriculture reprenne le dossier et il souhaite savoir quelle commission est en charge de ce sujet, afin de pouvoir avancer.

M. TAGLIABUE précise qu'il appartient à la commission des routes & espaces verts d'élaborer un projet et d'en préparer le budget.

## VI. Délibérations

### Délibération relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement de CHF 150'000.- relatif à une subvention versée à l'Association des Amis de la Tour médiévale d'Hermance pour la rénovation dudit édifice

Mme BRUCHEZ rappelle que la question d'octroyer une subvention de CHF 150'000.- à l'Association des Amis de la Tour médiévale d'Hermance pour la rénovation de la Tour a déjà été évoquée. Le Conseil municipal a d'ailleurs déjà donné son accord de principe.

M. GILLAND demande si les Hermançois pourront visiter la Tour ou si celle-ci restera privée.

Mme BRUCHEZ répond que rien n'est défini par écrit pour l'instant. L'objectif de la rénovation est toutefois de l'utiliser non seulement pour les Hermançois, mais aussi pour les résidents de la maison de retraite. La directrice de l'EMS a beaucoup d'idées pour utiliser l'espace devant la Tour, par exemple la représentation d'une pièce de théâtre dans le jardin ou un concert de jazz. Le but est de mettre en valeur ce lieu non seulement pour les habitants d'Hermance, mais aussi pour tout le canton.

Vu la nécessité de procéder à des travaux de rénovation de la Tour médiévale d'Hermance;

Vu la sollicitation de l'Association des Amis de la Tour Médiévale d'Hermance, sous la présidence de Monsieur Dominique Pittet, Secrétaire général de l'ECR,

Vu le vote de principe du Conseil municipal d'Hermance, pris lors de sa séance du 19 janvier 2021 ;

Conformément aux articles 30, al.1, litt. e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal**  
en présence de 11 de ses membres  
**accepte par (10 pour, 0 contre, 0 abstention)**  
*majorité simple*

1. D'accepter le versement d'une subvention d'investissement de 150'000.- à l'Association des Amis de la Tour d'Hermance ;
2. D'ouvrir à l'Exécutif un crédit de 150'000.- destiné au versement de ladite subvention;
3. De conditionner le versement de la subvention à la signature préalable par le Maire d'une convention fixant les modalités de versement et de contre-prestations liant l'Association des Amis de la Tour médiévale d'Hermance et la Commune d'Hermance.



4. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense au moyen de 5 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.
6. De charger le Maire de signer la convention de subventionnement.

## VII. Divers et propositions individuelles

### 1. Evénements pour les nouveaux habitants

M. GILLAND s'interroge : ne serait-il pas temps de prévoir un ou deux événements à l'intention des nouveaux habitants qui commencent à découvrir le bord du lac d'Hermance ?

M. PFÖRTNER fait savoir que la commission sports, culture et manifestations a réfléchi à diverses manifestations pour les nouveaux habitants, notamment sur l'instigation de Mme BRUCHEZ qui propose un week-end pour les Hermançois les 28 et 29 août.

Mme BRUCHEZ explique que plusieurs manifestations seront prévues ce week-end d'août : vide-greniers, rallye, Mérite hermançois, présentation des jeunes naturalités et des jeunes qui obtiennent la majorité, fête à la salle communale et une sorte de vœux du Maire qui n'ont pas pu avoir lieu en janvier. Ces événements permettront aux nouveaux habitants de rencontrer les anciens et à tous, de découvrir le village d'une autre manière.

M. BAILLY ajoute que la commission Scolaire & Social a prévu de rencontrer les nouveaux habitants en se rendant chez eux en petit groupe, pour leur donner diverses informations, si la situation sanitaire le permet.

### 2. Vidéosurveillance

M. NEJAR demande si l'exécutif envisage d'installer un système de vidéosurveillance, suite aux déprédations constatées dans la commune ces dernières années.

L'exécutif a parlé de cette question, explique Mme BRUCHEZ, au moment des déprédations constatées à la salle communale, s'interrogeant sur la possibilité de surveiller cette salle. Cependant, si la vidéosurveillance sur le domaine public représente des avantages, elle comporte également des inconvénients. Son utilisation est compliquée et a un certain coût. Si le Conseil municipal souhaite une discussion approfondie sur ce sujet, une commission ad hoc sécurité devrait être créée pour en débattre.

### 3. Fête sauvage sur le sol français

M. de PESCARA a appris qu'une grande fête sauvage avait été organisée par des Hermançois du côté français. Il souhaite savoir ce que la commune peut entreprendre contre de tels rassemblements et si elle a l'intention de le faire.

Mme BRUCHEZ indique que l'exécutif n'a pas encore eu le temps d'en discuter. La fête a été organisée sur un terrain privé en France. Ce terrain est d'ailleurs régulièrement le lieu de fêtes, comme le rassemblement annuel des élèves du collège Calvin qui ne réunit pas que des Hermançois. Elle a eu, il y a quelques années, une séance avec la police cantonale, la police française et les habitants d'Hermance pour informer ces derniers de la possibilité d'appeler un numéro de téléphone en cas de nécessité. La police française est seule habilitée à intervenir, mais celle-ci ne se déplace pas souvent pour ce genre de problème.

M. TAGLIABUE sait que la police cantonale s'est déplacée sur le site côté suisse et a parlementé avec les jeunes, mais elle n'a pas pu faire plus que cela. Les jeunes, dans cette période de restrictions liées à la situation sanitaire, sont un peu laissés à eux-mêmes et ne disposent pas d'établissement ou de lieu où se rendre. Ils cèdent à la tentation d'organiser une fête à droite ou à gauche, provoquant parfois des dégâts. Si le Conseil municipal a des idées pour remédier à cette situation, pourquoi pas ? Il faut cependant beaucoup de temps et d'énergie pour s'en occuper.

M. de PESCARA propose une campagne de prévention.

Mme BRUCHEZ rappelle que les TSHM travaillent sur ce sujet d'une manière générale, tentant de responsabiliser les jeunes en discutant avec eux. Si les problèmes sont en augmentation à cause des restrictions liées au coronavirus, ils ont toujours existé. La commune a renforcé la sécurité en doublant la surveillance exercée par Python Sécurité les vendredi et samedi.



Elle reste cependant démunie face à ce qui peut se passer lorsqu'une fête réunit un grand nombre de personnes et que l'alcool coule à flots.

#### **4. Remarque concernant le travail dans les commissions**

Mme BRUCHEZ soulève une remarque d'ordre général concernant le travail effectué dans les commissions : elle lit tous les procès-verbaux des commissions pour se tenir au courant et constate parfois un mélange des sujets, certaines commissions discutant de questions qui en concernent une autre. Elle rend donc attentifs les membres d'une commission à ne traiter que les sujets relevant du domaine de cette dernière.

Le Président lève la séance à 21h40.

Annexe : comptes 2020

Olivier Pfortner  
Président du Conseil

Chrystel Pion  
Secrétaire du Bureau